

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-EN-AUXOIS

SÉANCE DU 8 AOÛT 2014

Membres du Conseil Municipal : 11
Membres en exercice : 10
Membres présents : 10
Membres votants : 10
Membres absents : 0

Le huit août deux mille quatorze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mlle Evelyne MONOT, Maire.

Étaient présents : Mlles CHAVONNAND Laetitia, MONOT Evelyne, Mme RACLOT Julie, THIERRY Claire, MM. AUZANNEAU Gilles, BAUDOT Hugues, COMMUNOD Luc, LACHOT Jean-Louis, PORCHEROT Robert, TOMMY-MARTIN François.

Secrétaire de séance : Mme THIERRY Claire.

CRÉATION DE POSTES POUR LE REMPLACEMENT DÉFINITIF DE MME CHANTAL MAURICE

Suite au licenciement pour inaptitude de Mme Chantal MAURICE, Madame le Maire propose de créer deux postes, un poste d'Agent d'Entretien à compter du 18 août 2014 et un poste d'ASEM à compter du 2 septembre 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DÉCIDE de créer un poste d'agent d'entretien pour la période du 18 août 2014 au 17 août 2015 à raison de 8h30 hebdomadaires,

- DÉCIDE de créer un poste d'ASEM pour la période du 2 septembre 2014 au 1er septembre 2015 inclus à raison de 15h77 hebdomadaires,

- ATTRIBUE à ces deux postes un indice brut de 297 et un indice majoré de 309,

- DÉCIDE de retenir la candidature de Mme Blandine BARRET, née le 17 octobre 1982 à Dijon (Côte d'Or) et domiciliée à Villy-en-Auxois, pour le poste d'agent d'entretien,

- DÉCIDE de retenir la candidature de Mlle Virginie REIGNARD, née le 18 juin 1985 à Dijon (Côte d'Or) et domiciliée à Villy-en-Auxois, pour le poste d'ASEM,

- CHARGE Madame le Maire d'établir les contrats de travail et les avenants aux contrats si nécessaire,

- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document et à effectuer toute démarche nécessaire en ce sens.

CRÉATION DE POSTE D'ANIMATEUR NAP

Suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, Madame le Maire propose de créer un poste d'animateur NAP à compter du 1er septembre 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de créer un poste d'animateur NAP pour la période du 1er septembre au 19 octobre 2014 inclus à raison de 3h00 hebdomadaires,

- ATTRIBUE à ce poste un indice brut de 297 et un indice majoré de 309,

- DÉCIDE de retenir la candidature de Mlle Virginie REIGNARD, née le 18 juin 1985 à Dijon (Côte d'Or) et domiciliée à Villy-en-Auxois,

- CHARGE Madame le Maire d'établir les contrats de travail et les avenants aux contrats si nécessaire,

- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document et à effectuer toute démarche nécessaire en ce sens.

Le Conseil Municipal décide aussi de faire l'acquisition d'un mini-four et d'une plaque pour les NAP.

SORTIES DE L'ÉTAT L'ACTIF

Madame le Maire propose de sortir de l'état de l'actif des budgets principal et eau les matériels qui ne sont plus en possession de la commune ou qui ne sont plus utilisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de sortir de l'état de l'actif du budget de l'eau la consigne pour la bouteille de gaz enregistrée sous le numéro d'inventaire "CONSIGNE" pour un montant de 19,05 €,
- DÉCIDE de sortir de l'état de l'actif du budget principal les matériels enregistrés suivants :
 - * B29 "Réémetteur télévision" pour un montant de 17 807,10 €,
 - * 14002 "Motopompe 4 temps Arimitso" pour un montant de 899,66 €,
 - * 141 "Peugeot J5 7782 SX 21" pour un montant de 1 829,39€,
 - * M1499 "Téléphone Fax" pour un montant de 303,37 €,
 - * M1901 "Achat dévidoir CPI" pour un montant de 2 590,90 €,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document et à effectuer toute démarche nécessaire en ce sens.

**PROPOSITION
COMMERCIALE BERGER
LEVRAULT POUR LA
SIGNATURE
ÉLECTRONIQUE ET LE
CERTIFICAT**

Dans le cadre de la mise en place du protocole PESV2, Madame le Maire présente la proposition commerciale de Berger-Levrault pour la dématérialisation avec signature électronique et certificat valables 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition commerciale de Berger-Levrault d'un montant de 850,00 € HT, soit 1 020,00 € TTC,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document et à effectuer toute démarche nécessaire en ce sens.

**POSE DE COMPTEURS EN
LIMITE DE PROPRIÉTÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE que, à chaque intervention sur une bouche à clé ou une canalisation à proximité d'une propriété, et quand la configuration le permet, un nouveau compteur sera mis en place en limite de propriété,
- DIT que les interventions sur la canalisation entre le nouveau et l'ancien compteur seront prises en charge par la commune pendant un an,
- DIT que, lors du relevé annuel des compteurs pour la facturation de la consommation d'eau, les deux compteurs seront relevés la première année pour vérifier que les consommations sont identiques,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document et à effectuer toute démarche nécessaire en ce sens.

**VENTE DE FERRAILLE,
D'UNE CITERNE ET
DIVERS À LA SCIE**

Madame le Maire propose de vendre la ferraille, la citerne et divers autres matériaux présents sur le site de la "scie", parcelle nouvellement acquise par la commune et en cours de nettoyage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE de vendre à M. François STEPHAN 500 kg de ferraille à 90 € la tonne, soit 45 €,
- ACCEPTE de vendre à M. Claude STEPHAN 3,840 tonnes de ferraille à 90 € la tonne, soit 345 €,
- DÉCIDE de vendre à M. Jean-Yves SEIGNOT la citerne et divers matériaux pour la somme forfaitaire de 1 000 €,
- CHARGE Madame le Maire d'établir les titres correspondants,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document et à effectuer toute démarche nécessaire en ce sens.

QUESTIONS DIVERSES

* **Abri bus**

Le Conseil Municipal décide de relancer le Conseil Général pour le dossier de demande de mise en place d'un abri bus

* **Devis pour le chemin des Ouchottes**

Le Conseil Municipal accepte de retenir le devis de l'entreprise SEIGNOT d'un montant de 360 € TTC pour la remise en état du chemin des Ouchottes.

* **Prévisions de voirie 2015**

La commission voirie s'est réunie afin de déterminer les travaux de voirie à prévoir pour 2015 et pour de l'entretien : désherber, voir tous les chemins à remettre en état, point à temps.

* **Messe à la chapelle Sainte-Barbe**

Une messe avec des trompes de chasse aura lieu à la chapelle Sainte-Barbe le 16 août.
